



Collectif inter-associatif des Aidants familiaux

Communiqué de presse 03/10/2023

Journée nationale des aidants : Des aidants à bout de souffle

À l'occasion de la journée nationale des aidants, le CIAAF (Collectif inter-associatif des Aidants familiaux) alerte sur les conséquences de la crise des métiers du soin et du prendre soin sur les aidants. La pénurie de professionnels à domicile et en établissement médico-social ne laisse plus d'autre choix aux aidants que d'assumer une part croissante de l'aide et de mettre leur vie entre parenthèses. Il n'est pas concevable d'exiger l'impossible de parents, conjoints, frères, sœurs, enfants... déjà largement sollicités ! Il n'est pas concevable de leur faire endosser un rôle d'aidant qu'ils n'ont pas choisi !

La crise actuelle des métiers du soin et du prendre soin a un impact direct sur les 9,3 millions d'aidants qui accompagnent quotidiennement un membre de leur famille ou un proche. Le manque de professionnels de l'aide à domicile et des établissements et services du médico-social vient alourdir les tâches et les responsabilités des aidants familiaux. Trop d'aidants subissent une charge insupportable et un état d'anxiété permanent.

Le Conseil de l'Europe a condamné la France à ce sujet. Il note que « la pénurie de services de soutien et le manque d'accessibilité des bâtiments et des installations ainsi que des transports publics font que de nombreuses familles vivent dans des conditions précaires, et équivaut à un manque de protection de la famille, en violation de l'article 16 de la Charte [européenne des droits fondamentaux]. » Il ajoute que la carence institutionnelle fait peser sur les aidants « un écrasant fardeau ».

Que répondre à Eva qui nous dit « *aucun service n'accepte de venir s'occuper de ma fille, très dépendante. Ils ne peuvent plus assurer une présence de 12h par jour. Du coup je dois venir faire le lever et/ou le coucher alors que j'habite à 55 km* ». Que répondre à Eric qui n'a pas trouvé d'aide humaine pour sa fille, après avoir essayé tous les services prestataires ou mandataires de Gironde et même l'emploi direct, alors qu'il avait une opération programmée pour son dos, suivie d'une période de convalescence ? Que répondre à sa fille qui a dû renoncer à ses vacances avec ses enfants pour venir s'occuper de sa sœur ? A ce conjoint qui dit « *je suis épuisé, je ne sais pas combien de temps, je vais pouvoir tenir* » ?

Dans un contexte de vieillissement de la population, de virage ambulatoire, d'approche domiciliaire et de pénurie de professionnels intervenants à domicile, l'aide apportée par les aidants familiaux est de plus en plus indispensable. Or, aider un proche et passer d'une place de parent, conjoint, frère, sœur, enfant... à un rôle d'aidant familial doit rester un choix. Ce choix n'est plus possible en raison :

- D'une absence d'organisation et d'anticipation, par les pouvoirs publics, des besoins d'aide et d'accompagnement de la filière des métiers du soin et du prendre soin,
- D'un manque d'attractivité des métiers du soin et du prendre soin qui entraîne une profonde désaffection pour la filière,
- De l'insuffisance des niveaux de tarification des prestations,
- Du manque de formation de nombreux professionnels qui ne répondent donc pas à l'ensemble des besoins des personnes handicapées, âgées ou malades,
- De la sous-évaluation et de la réduction des heures dans les plans d'aide par les MDPH.

Le CIAAF demande au gouvernement de **pourvoir immédiatement aux situations d'urgence**, et d'**investir dans les plus brefs délais** et de façon massive dans un **plan national de développement** et une **réforme structurelle du secteur de l'aide humaine, des métiers du soin et du prendre soin**.

Le CIAAF demande aux départements également de **revaloriser et revoir les plans d'aide**, particulièrement sur l'attribution des heures d'aide humaine par des professionnels pour que cela ne repose pas sur les aidants familiaux.

Le CIAAF rappelle que la première aide pour soulager les aidants est de favoriser l'accompagnement des personnes malades, en situation de handicap ou dépendantes du fait de l'âge. Une aide humaine professionnelle formée et de qualité est la seule façon d'éviter aux aidants toute perte de chance professionnelle, de santé et de qualité de vie, mais aussi de leur permettre un réel choix ainsi qu'à la personne qu'ils accompagnent.

IL Y A URGENCE !

Contacts presse :

Laure MONDET (Unaf) : 01 49 95 36 05

Sophie LASBLEIS (APF France handicap) : 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37

Le Collectif Inter-Associatif des Aidants Familiaux s'est donné pour mission de faire reconnaître par la société le rôle et la place de tous les aidants familiaux et de défendre leurs intérêts, quel que soit l'âge, le handicap et/ou la maladie de la personne aidée. Le CIAAF existe de manière informelle depuis 2004.
<https://www.ciaaf.fr>

Les membres du CIAAF :

